



Généralions +

Le Bulletin des 50 + en Appalaches

Vol. 7, no 12 - le 5 mai 2020

LE SERVICE DE TRAVAIL DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS D'ICI LE 29 MAI

- Les TMAV continueront de répondre au téléphone jusqu'au 29 mai 2020.
- Elles restreignent leurs visites à domicile et leurs déplacements afin de ne pas être un facteur de transmission de la COVID-19.
- Au cours du mois de mai, les usagers seront rejoints afin de leur expliquer la situation et des suggestions d'alternatives leur seront proposées.

AIDE-EN-VUE I

Secteur Sud-ouest de la route 267

418 332-7358

AIDE-EN-VUE II

Secteur Nord-est de la route 267

418 332-5606

RESPECTEZ LES RECOMMANDATIONS MÊME EN PHASE DE DÉ-CONFINEMENT

Même en période d'avant le dé-confinement, il convient de **RAPPELER AUX PERSONNES AÎNÉES D'AGIR AVEC PRUDENCE ET DE RESPECTER LES RECOMMANDATIONS DES SERVICES DE SANTÉ**. Il en est de même pour les personnes qui sont en fragilisation.

Les personnes âgées sont les plus vulnérables à la COVID-19. Nous vous **SUPLIONS** de ne pas tenir des activités de groupes, de prendre les mesures de protection hygiéniques nécessaires (se laver les mains, porter un couvre-visage), de respecter la distanciation physique, etc. Il en va de votre santé. Il en va de votre vie, bien sûr, mais aussi de celle de vos amis et de vos proches. **TOUS LES GESTES DE PRÉVENTION COMPTENT.**

Les autorités de la santé, les élus municipaux, les organismes de services aux aînés et les organismes d'aînés vous demandent de suivre ces recommandations de prévention.

**La publication des Bulletins « Généralions + »
bénéficie d'un soutien financier de Desjardins**



SERVICE D'IMPÔT ZÉRO CONTACT À THETFORD MINES ET DISRAELI

Désirant poursuivre d'ici le 29 mai prochain la production de rapports d'impôts pour les personnes vulnérables, la Corporation de développement communautaire des Appalaches (CDC-A) annonce qu'elle offre, **à compter du mardi 5 mai, le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt en service zéro contact** aux personnes à faible revenu qui respectent les conditions d'admissibilité.



Les conditions d'admissibilité sont d'avoir un revenu de 25 000 \$ pour une personne seule, de 25 000 \$ + 2000 \$ par enfant pour les familles monoparentales, de 30 000 \$ pour un couple sans enfant et de 30 000 \$ + 2000 \$ par enfant pour un couple avec enfant. Notez que les dossiers concernant une faillite ou un décès ne sont pas acceptés.

Procédure pour le dépôt de documents

La CDC-A invite les gens admissibles à mettre tous leurs documents dans une enveloppe scellée en indiquant clairement leur nom et numéro de téléphone valide afin qu'un bénévole puisse les rejoindre pour compléter les informations nécessaires à la production des rapports d'impôts. Par la suite, les personnes devront déposer leur enveloppe du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h aux endroits suivants :

- **Pour Thetford Mines** - Centre communautaire Marie-Agnès-Desrosiers, 37, Notre-Dame ouest, Thetford Mines, **À L'ENTRÉE EXTÉRIEURE AVANT** dans le bac cadenassé prévu à cet effet.
- **Pour Disraeli** - Centre J.-N.-Plante, 888, rue Saint-Antoine, Disraeli, dans le bac prévu à cet effet situé **À L'ENTRÉE INTERIEURE du Centre communautaire.**
- Les personnes peuvent poster leurs documents : CDC des Appalaches, bureau impôt bénévole, 37, Notre-Dame Ouest, Thetford Mines, G6G 1J1.

« Il est important de savoir qu'en déposant vos documents dans une boîte prévue à cet effet, vous donnez l'autorisation de produire votre déclaration de revenus et vous nous dégagez de toute responsabilité. Si vous n'acceptez pas ces conditions, ne mettez pas vos documents dans la boîte », précise Madame Gardner, la responsable du bureau d'impôt bénévole.

Procédure de récupération des documents

Afin de toujours respecter les règles de distanciation sociale, la récupération des documents d'impôts se fera **sur rendez-vous seulement**. Les personnes recevront, dans les prochaines semaines, un appel d'un bénévole qui fixera, avec elles, leur rendez-vous. La CDC-A assure les personnes que tout est mis en œuvre pour rendre ce service d'impôt le plus facilitant possible tant pour la population à faible revenu que pour les bénévoles. La CDC-A remercie les personnes de leur compréhension en ces temps où nous devons être tous solidaires pour la santé de tous.

Source : Guylaine Gardner, responsable du Service d'aide en impôt bénévole, CDC-A 418 334-0465

LE PORT DU MASQUE OU DU COUVRE-VISAGE

Le port du couvre-visage est recommandé dans les lieux publics lorsque la distanciation physique n'est pas possible. Cela peut se produire, par exemple, à l'épicerie ou en prenant le transport en commun. Le port du couvre-visage dans les lieux publics doit obligatoirement s'accompagner des autres mesures de protection, comme l'application des mesures d'hygiène et de distanciation physique (2 mètres).

Si vous êtes malade, restez à la maison. Si vous devez vous rendre à la clinique ou à l'hôpital, portez votre couvre-visage jusqu'à ce qu'on vous donne un masque de procédure. Les enfants de moins de 2 ans, les personnes avec des difficultés respiratoires, les personnes handicapées ou incapables de retirer leur couvre-visage sans l'aide d'une autre personne ne devraient pas porter de couvre-visage.

VOIR ANNEXE 1.

RAPPEL : ASSURANCE AUTO - RÉDUCTIONS OU REMISES DE PRIMES

En cette période de la COVID-19, les médias présentent des images de routes relativement désertes ce qui confirme présentement une importante diminution de véhicules sur les routes (plus de 65%). Il est également constaté que la plupart des assureurs auto offrent actuellement à leurs clients une réduction ou une remise sur la prime d'assurance automobile.

Par ailleurs, le Bureau d'Assurance du Canada (BAC) indique que « les risques de sinistres se trouvent ainsi réduits » et il ajoute que « la plupart des assureurs accordent présentement à leurs assurés une réduction ou une remise sur les primes d'assurance automobile ».

Dans les lignes qui suivent, vous serez à même de constater que deux procédures distinctes peuvent être appliquées par les assureurs :

- certains accordent une réduction ou une remise sans que l'assuré ait besoin de contacter son assureur. C'est le cas pour La Capitale, iA Assurance auto et habitation et la SSQ;
- d'autres obligent leurs assurés de communiquer avec leur courtier ou l'agent de l'assureur pour en faire la demande ou de compléter un formulaire en ligne pour effectuer une réclamation.



FADOQ -Thetford

Des informations concernant les modalités présentement en usage chez différents assureurs auto sont disponibles au :

<https://www.protegez-vous.ca/nouvelles/affaires-et-societe/assurance-auto-reduction-prime> .

Toutefois, certaines grandes organisations ont parfois obtenu des remises plus avantageuses pour leurs membres.

Source : Bureau d'assurance du CANADA (BAC)

Texte rédigé par : Maurice Boulet, président FADOQ – Thetford

MESURES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONCERNANT LES ÂÎNÉS

Dans les provinces et les territoires, des experts, des intervenants et des aînés ont été consultés afin de déterminer comment le gouvernement fédéral pouvait offrir un meilleur soutien aux aînés.

Voici quelques-unes des mesures adoptées par le gouvernement pour aider les aînés et les aidants :

- Élaboration des lignes directrices d'experts sur les **protocoles de sécurité adéquats pour les maisons de soins de longue durée et les soins prodigués à domicile.**
- Versement d'un **complément salarial temporaire aux travailleurs essentiels à faible revenu** - cela donnera le coup de pouce nécessaire aux travailleurs qui prennent soin des aînés.
- **Mise à jour du programme Nouveaux Horizons pour les aînés** pour que les initiatives communautaires puissent utiliser leur financement pour aider les aînés à traverser la pandémie de COVID-19.
- **Accroissement du soutien aux collectivités pour les aînés** en versant 9 millions de dollars par l'entremise de Centraide, pour que l'organisme puisse aider les aînés à acheter des articles comme des aliments et des médicaments. Un montant supplémentaire de 350 millions de dollars a été annoncé au titre du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire afin d'aider les Canadiens vulnérables par l'entremise d'organismes qui offrent des services essentiels à ceux qui sont dans le besoin, y compris les aînés.
- **Instauration de la Prestation canadienne d'urgence (PCU)** afin d'offrir une aide salariale aux Canadiens, y compris les aînés, qui ont cessé de travailler en raison de la COVID-19. Les prestations du Régime de pensions du Canada, de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti ne modifient pas l'admissibilité à la PCU.
- **Instauration d'un paiement complémentaire au crédit pour la taxe sur les produits et services**, ce qui donnera aux aînés ayant un revenu faible ou modeste environ 400 \$ pour ceux qui vivent seuls, et environ 600 \$ pour ceux qui vivent en couple, en moyenne.

Source : Deb Schulte, ministre des Aînés du Canada

COMMUNIQUER UN CHANGEMENT D'ADRESSE

Il est impératif que vous nous communiquiez votre changement d'adresse électronique afin de continuer à recevoir notre bulletin. Cela évite des retours. De plus, si vous décidez de ne plus recevoir notre bulletin, simplement nous en aviser. Merci de votre collaboration.

POUR OBTENIR LE BULLETIN GÉNÉRATIONS +

La distribution du Bulletin des 50 + en Appalaches est assurée à même le réseau électronique de la SDERT. Pour s'y inscrire rendez-vous à : www.regionthetford.com . Repérez la case «Abonnez-vous à notre infolettre », inscrivez votre adresse courriel et cliquez pour vous y abonner.

COMMENT UTILISER UN COUVRE-VISAGE

	1. Lavez-vous les mains avant de mettre votre couvre-visage.		6. Changez le couvre-visage s'il est humide, souillé ou endommagé.
	2. Placez le couvre-visage sur le nez et la bouche à l'aide d'une main. À l'aide de l'autre main, fixez-le derrière vos oreilles avec les élastiques (ou la ficelle).		7. Ne gardez pas le couvre-visage accroché à votre cou ou pendu à une oreille. Gardez-le sur votre visage et évitez de le toucher. Si vous touchez votre couvre-visage pendant que vous le portez, lavez-vous les mains.
	3. Ajustez votre couvre-visage sur votre nez.		8. Pour retirer le couvre-visage, saisissez uniquement les élastiques (ou les ficelles) sans toucher le devant du couvre-visage.
	4. Ajustez également sous votre menton.		9. Repliez les parties extérieures du couvre-visage l'une sur l'autre et déposez-le dans un sac propre. Lavez votre couvre-visage dès votre retour à la maison avec le reste de votre lessive.
	5. Lavez-vous les mains après mettre votre couvre-visage.		

Avertissement

Le couvre-visage ne remplace pas :

- Le lavage des mains
- La distanciation physique (2 mètres)
- L'isolement à la maison si vous êtes malade